

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Présents :** 9

**Votants:** 10

**Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Gilbert HEREIL, Carole DUGOUCHET, Serge LANGLES, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU

**Représentés:** Muriel RENOU par Carole DUGOUCHET

**Excuses:**

**Absents:** David RIVIERE

**Secrétaire de séance:** Serge LANGLES

## **Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 octobre 2023**

Le Procès-Verbal de la séance du 20 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

## **Délibération 2023-5-1 : Projet d'un columbarium au cimetière de Sénailiac - demande de subvention**

Afin de répondre au réel besoin des administrés de la commune, le conseil municipal projette d'édifier un columbarium au cimetière de Sénailiac.

Le souhait du conseil est de réaliser un columbarium en pierre pour rester dans le style du causse.

Le coût total des travaux s'élèverait à 5670 € HT

Le conseil municipal décide afin de mener à bien ce projet, de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le plan de financement suivant est arrêté :

Subvention DETR (25%)	1417 €
Autofinancement (75%)	4253 €
TOTAL	5670 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, valide cette opération, arrêté le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus et valide la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

Le financement de cette opération fera l'objet d'un programme d'investissement au prochain budget.

## **Délibération 2023-5-2 : Etude et validation devis réfection chemin communal**

Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été évoqué de refaire 500 m d'un chemin communal endommagé sur la commune, au niveau de la Boissière.

3 devis ont été demandés.

Après avoir étudié les 3 devis le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés de valider le devis de la société LESCOUT TP pour un montant de 7 356 € HT.

Et donne tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

## Informations et questions diverses

- Installation de composteurs collectifs

Dans le cadre de la loi Anti-gaspillage qui prévoit de rendre le compostage obligatoire dès le 31 décembre 2023 pour réduire les déchets non valorisables s'accumulant dans nos poubelles, le Maire fait part à l'assemblée de l'installation prochaine de 2 composteurs collectifs sur la commune, un à Artix et un à Sénaillac, avec l'aide du Symictom du Pays de Gourdon.

- RPQS syndicat de la Pescalerie

Le Maire présente au conseil le RPQS du syndicat des eaux de la Pescalerie pour l'exercice 2022. Cette présentation n'a suscité aucune remarque.

Procès-Verbal arrêté le : 28 /04/ 2024

Secrétaire de séance  
Serge LANGLES



Le Maire  
Christophe BENAC



Publié sur le site internet de la commune le :

4/04/2024